

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL

COMMUNAL DU 22 JUIN 2017

Bureau postal

Le président informe le conseil que le bureau de Sembrancher fermera certainement dans un proche avenir.

Il propose d'écrire à La Poste Suisse pour les informer du mécontentement du Conseil municipal et d'attendre l'entretien qu'il aura avec le représentant de la Poste, M. De Martin avant d'entreprendre d'autres démarches.

Le conseil accepte.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Culture, loisirs

M. Eric Voutaz demande au conseil la validation formelle des parcours pédestres et VTT ainsi que du sentier didactique pour permettre la mise à l'enquête publique de ces derniers.

Le conseil accepte.

DIVERS

M. Lucien Voutaz propose au conseil d'entretenir l'ancienne meunière au Moulin Dallèves.

Le conseil accepte.